

## À LA FIN DE LA 1<sup>re</sup> ANNÉE DU 1<sup>er</sup> CYCLE – 1<sup>re</sup> secondaire

|          |   |  |
|----------|---|--|
| <b>A</b> | L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il atteint le seuil minimal de réussite (60%) dans toutes les matières.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage à la 2<sup>e</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle</li> </ul>   |
| <b>B</b> | L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il n'atteint pas le seuil minimal de réussite dans une ou deux matières.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse selon les recommandations des enseignants et de services professionnels               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Année de remédiation</li> <li>○ Poursuite en 2<sup>e</sup> secondaire avec mesures d'appui</li> </ul> </li> </ul>  |
| <b>C</b> | <p>L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il n'atteint pas le seuil minimal de réussite dans deux ou trois matières parmi les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais</li> <li>• Français</li> <li>• Mathématiques</li> </ul> <p>et/ou que le bilan des apprentissages est <b>insatisfaisant</b> pour l'ensemble des compétences disciplinaires du programme de formation.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse selon les recommandations des enseignants et de services professionnels               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Année de remédiation</li> <li>○ Poursuite en 2<sup>e</sup> secondaire avec mesures d'appui</li> <li>○ FMS (si l'élève est âgé de 15 ans au 30 septembre)</li> <li>○ Cheminement continu</li> </ul> </li> </ul> |

## À LA FIN DE LA 2<sup>e</sup> ANNÉE DU 1<sup>er</sup> CYCLE – 2<sup>e</sup> secondaire

|          |   |   |
|----------|---|---|
| <b>A</b> | L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il atteint le seuil minimal de réussite (60%) dans toutes les matières.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage au 2<sup>e</sup> cycle (3<sup>e</sup> secondaire)</li> </ul>   |
| <b>B</b> | <p>L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il n'atteint pas le seuil minimal de réussite (60%) pour une ou deux matières parmi les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais</li> <li>• Français</li> <li>• Mathématiques</li> </ul> <p>et que le bilan des apprentissages est <b>satisfaisant</b> pour l'ensemble des autres compétences disciplinaires du programme de formation.</p>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse selon les recommandations des enseignants et de services professionnels               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Passage au 2<sup>e</sup> cycle (3<sup>e</sup> secondaire) avec reprise de la ou des matières échouées en 2<sup>e</sup> secondaire lorsque possible</li> <li>○ Année de remédiation</li> <li>○ P15 (si l'élève est âgé de 15 ans au 30 septembre)</li> </ul> </li> </ul> |
| <b>C</b> | <p>L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il n'atteint pas le seuil minimal de réussite (60%) pour une ou deux des matières parmi les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais</li> <li>• Français</li> <li>• Mathématiques</li> </ul> <p>et que le bilan des apprentissages est <b>insatisfaisant</b> pour l'ensemble des autres compétences disciplinaires du programme de formation.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse selon les recommandations des enseignants et de services professionnels               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Année de remédiation</li> <li>○ FMS (si l'élève est âgé de 15 ans au 30 septembre et échec math et français)</li> <li>○ P15 (si l'élève est âgé de 15 ans au 30 septembre)</li> </ul> </li> </ul>   |
| <b>D</b> | <p>L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il n'atteint pas le seuil minimal de réussite dans 3 les trois matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais</li> <li>• Français</li> <li>• Mathématiques</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse selon les recommandations des enseignants et de services professionnels               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Année de remédiation</li> <li>○ FMS (si l'élève est âgé de 15 ans au 30 septembre)</li> </ul> </li> </ul>   |

## À LA FIN DE LA 1<sup>re</sup> ANNÉE DU 2<sup>e</sup> CYCLE – 3<sup>e</sup> secondaire

|               |   |  |
|---------------|---|--|
| <b>A</b>      | L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il atteint le seuil minimal de réussite (60%) dans toutes les matières.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage au niveau supérieur</li> </ul>  |
| <b>B</b>      | L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il n'atteint pas le seuil minimal de réussite (60%) pour une ou deux des matières suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais</li> <li>• Français</li> <li>• Histoire</li> <li>• Mathématiques</li> <li>• Sciences</li> </ul> et que le bilan des apprentissages est <b>satisfaisant</b> pour l'ensemble des autres compétences disciplinaires du programme de formation. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage au niveau supérieur avec reprise des matières échouées (3<sup>e</sup> secondaire)               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sur recommandation des enseignants, un élève en échec en histoire ou en sciences pourrait passer au niveau supérieur.</li> </ul> </li> </ul> |
| <b>C</b>      | L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il n'atteint pas le seuil minimal de réussite (60%) pour deux ou trois des matières parmi les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais</li> <li>• Français</li> <li>• Mathématiques</li> </ul> et/ou que le bilan des apprentissages est <b>insatisfaisant</b> pour l'ensemble des autres compétences disciplinaires du programme de formation.                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Année de remédiation</li> <li>• P15 (si l'élève est âgé de 15 ans au 30 septembre)</li> </ul>   |
| <b>A ou B</b> | <b>ACCÈS AU PARCOURS DE SCIENCES STE</b>  | <b>ACCÈS AU PARCOURS DE MATHÉMATIQUES SN</b>   |
|               | Tout élève qui a atteint le seuil minimal de réussite (60%) dans les cours de mathématiques et de sciences de 3 <sup>e</sup> secondaire <b>ET</b> dont ses enseignants en émettent la recommandation  | L'élève dont le bilan des apprentissages du cours de mathématiques de 3 <sup>e</sup> secondaire démontre qu'il atteint au moins 75 % <b>ET/OU</b> l'enseignant de mathématiques en émet la recommandation  |

## À LA FIN DE LA 2<sup>e</sup> ANNÉE DU 2<sup>e</sup> CYCLE – 4<sup>e</sup> secondaire

|               |  |  |
|---------------|--|--|
| <b>A</b>      | L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il atteint le seuil minimal de réussite (60%) dans toutes les matières.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage au niveau supérieur</li> </ul>  |
| <b>B</b>      | L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il n'atteint pas le seuil minimal de réussite (60%) pour une ou plusieurs des matières suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais</li> <li>• Français</li> <li>• Histoire</li> <li>• Mathématiques</li> <li>• Sciences</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage au niveau supérieur avec reprise des matières échouées (4<sup>e</sup> secondaire)</li> </ul>  |
| <b>A ou B</b> | <b>ACCÈS AU PARCOURS DE CHIMIE et PHYSIQUE</b>   | <b>ACCÈS AU PARCOURS DE MATHÉMATIQUES SN4 ou SN5</b>   |
|               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout élève qui a atteint le seuil minimal de réussite (60%) dans les cours de sciences STE et mathématiques SN4 <b>OU</b> pour lequel ses enseignants en émettent la recommandation.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout élève ayant obtenu 75% ou plus dans le cours de mathématiques CST4 et/ou dont l'enseignant de mathématiques et la conseillère en orientation en émettent la recommandation a accès aux mathématiques SN4.</li> <li>• Tout élève qui a atteint le seuil minimal de réussite (60%) dans les cours de mathématiques SN4 a accès aux mathématiques SN5.</li> </ul> |

## À LA FIN DE LA 3<sup>e</sup> ANNÉE DU 2<sup>e</sup> CYCLE – 5<sup>e</sup> secondaire

|          |   |  |
|----------|---|--|
| <b>A</b> | L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il n'atteint pas le seuil minimal de réussite (60%) pour une ou plusieurs des matières <b>ET</b> dont l'équipe pédagogique qui accompagne en émet la recommandation. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès au parcours de Rattrapage avec un profil d'apprentissage permettant d'obtenir le DES.</li> <li>• Accès au parcours de Rattrapage avec un profil d'apprentissage permettant d'avoir accès au DEP.</li> </ul> |
|----------|---|--|

## PARCOURS FMSS

|          |  |   |
|----------|--|---|
| <b>A</b> | L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il atteint le seuil minimal de réussite (60%) une ou plusieurs matières   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage au niveau supérieur avec reprise des matières échouées</li> </ul>  |
| <b>B</b> | L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il atteint le seuil minimal de réussite dans toutes les matières de 2 <sup>e</sup> secondaire <b>ET</b> dont l'équipe pédagogique qui accompagne en émet la recommandation. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès au programme P15</li> <li>• Accès au programme Rattrapage</li> </ul> |
| <b>C</b> | L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il atteint le seuil minimal de réussite dans toutes les matières de 2 <sup>e</sup> secondaire   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès au marché du travail (doit avoir 16 ans au 30 septembre)</li> </ul>  |

## PARCOURS P15

|          |  |  |
|----------|--|--|
| <b>A</b> | L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il atteint le seuil minimal de réussite (60%) dans toutes les matières.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux DEP</li> <li>• Accès à la concomitance</li> </ul>   |
| <b>B</b> | L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il atteint le seuil minimal de réussite (60%) dans toutes les matières <b>ET</b> dont l'équipe pédagogique qui accompagne en émet la recommandation.                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage en 4<sup>e</sup> secondaire avec reprise des matières de 3<sup>e</sup> secondaire en cas échéant</li> <li>• Accès au programme de Rattrapage</li> </ul> |
| <b>C</b> | L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il n'atteint pas le seuil minimal de réussite (60%) lui permettant d'avoir accès à la concomitance ou aux DEP <b>ET</b> dont ses enseignants en émettent la recommandation. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Année de remédiation</li> <li>• Accès au programme de Rattrapage</li> </ul>   |

## PARCOURS DE RATTRAPAGE

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>A</b>  | L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il atteint le seuil minimal de réussite (60%) une ou plusieurs matières | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage au niveau supérieur avec reprise des matières échouées</li> <li>• Accès aux DEP</li> <li>• Accès à la concomitance</li> </ul> |
| <b>B</b>  | L'élève dont le bilan des apprentissages démontre qu'il n'est pas en voie d'obtenir son DES ou d'avoir accès aux DEP         | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage à l'éducation des adultes</li> </ul>  |
| <b>ACCESSIBILITÉ AU PARCOURS RATTRAPAGE</b>   |  |  |
| Sur recommandation des enseignants et de l'équipe d'intervention, un élève pourrait avoir accès au programme de rattrapage pour des raisons humanitaires. |  |  |